



COMMUNE DE CHOISY

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**EXTRAIT N°2026-28**

L'an deux mil vingt-six, le 28 avril à 19h00, le Conseil municipal de la Commune de Choisy, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François DIZIER, Maire.

Date d'envoi de la convocation du conseil municipal : 3 avril 2026

Date d'affichage de la convocation du conseil municipal : 3 avril 2026

**Membres en exercice : 19**

**Présents : 12**

François DIZIER, Sylvie AUROY, Jacqueline CECCON, Anne-Laure FRANCOZ, Andréas HANDLBAUER, Killian L'HOMME, Gwennaëlle ALEXANDRE, Cédric REGLI, Marion SAGNOL MOUSSET, Jacqueline PECORARO, Michel SOCQUET-CLERC, Xavière MICHELOT

**Absents ayant donné pouvoir : 4**

MASSON Cyril à REGLI Cédric, DESSEIGNE Simon à HANDLBAUER Andréas, GUILLOTTE Yves à PECORARO Jacqueline, LAVOREL Catherine à SOQUET-CLERC Michel

**Absents sans pouvoir : 3**

*Clément FOUQUE, Olivier MIGUET, Aurore MOSSIERE*

**Nombre de suffrages exprimés : 16**

**Secrétaire de séance** : Anne-Laure FRANCOZ

**Délibération n°2026-28. : Subvention 2026 au CCAS**

Monsieur François DIZIER, Maire, rapporteur indique aux membres du Conseil Municipal qu'il convient de fixer le montant de la subvention à allouer pour le fonctionnement du C.C.A.S (Centre Communal d'Action Sociale) de CHOISY pour l'année 2026.

En fonction du projet de budget établi par le Conseil d'Administration du C.C.A.S une subvention communale de 1 000 € est nécessaire pour équilibrer le Budget Primitif 2026.

Après avis favorable de la Commission des Finances du 08 avril 2026 et adoption du Budget Primitif 2026 par délibération n°2026-27 du 21 avril 2026,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DE DECIDER** d'approuver cette proposition de versement d'une subvention de 1 000 € (mille euros) au C.C.A.S de CHOISY.

Fait et délibéré à Choisy, le 28 avril 2026

Pour extrait certifié conforme, .

Envoyé en préfecture le 07/05/2026

Reçu en préfecture le 07/05/2026

Publié le

ID : 074-217400761-20260507-DEL2026\_28-DE

S<sup>2</sup>LOW

Le Maire,



François DIZIER

Le secrétaire de séance,



Anne-Laure FRANCOZ

*Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble (2 place de Verdun – BP 1135 – 38022 GRENOBLE Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*